

Conflit foncier et cohabitation communautaire dans le Territoire de Djugu. De l'influence de la superstructure sur la détermination infrastructurelle

Par

Chef de Travaux Kumbatulu Bakulu

Abstract

L'intensification des conflits fonciers, observée actuellement dans le Territoire de Djugu, a une histoire. Ce phénomène qui entame la cohabitation communautaire a connu son origine depuis les anciens mouvements migratoires des populations vécus en Afrique Centrale. Il a évolué dans le temps jusqu'à ce jour et dans l'espace jusqu' à Djugu dans la Province de l'Ituri. Il est question dans cet article d'analyser la récurrence des différends fonciers remarquée d'une manière particulière dans le Territoire de Djugu à partir de l'influence des facteurs de la superstructure (politiques, juridiques et idéologiques) sur la détermination infrastructurelle (économique).

Mots-Clés: Conflit, Foncier, Cohabitation, Superstructure et Infrastructure.

Landed conflict and cohabitation of communauty in Djugu Territory. The influence of superstructure upon infrastructural détermination

of

Kumbatulu Bakulu

Summary

Currently, the landed conflicts intensification are being observed in Djugu territory has a history. This phenomenon actually damage the cohabitation of this communauty had his origin since the movements of migration of the population who lived in middle Africa. In this paper, we have been analyzing the landed strife which disrupted the Djugu Territory because of superstructural factors (political, juridical and ideological) upon infrastructural determination (economic).

Key words: Conflict, Landed, Cohabitation, Superstructure and Infrastructural.



Introduction

Avant la colonisation, les communautés Hema et Lendu vivaient en Ituri dans la convivialité relative. En rapport avec les différends fonciers, ces deux populations locales s'opposaient déjà avant la colonisation autour des terres destinées à l'habitat, l'agriculture, l'élevage et d'autres activités agraires. Depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour, en passant par les périodes de l'après indépendance, de la Deuxième République et des guerres dites de « libération », les conflits fonciers se sont intensifiés dans le Territoire de Djugu. Ce phénomène qui entame de nos jours négativement la cohabitation communautaire va être analysé dans cet article à partir de l'influence des facteurs de la superstructure sur la détermination infrastructurelle. L'origine et l'évolution de l'intensification des conflits fonciers, observée à Djugu, d'une part et la théorie d'Ambre Bragard, d'autre part, vont permettre d'éclairer notre étude.

I. Origine et évolution des conflits fonciers dans le Territoire de Djugu.

L'intensification des conflits fonciers à Djugu a une origine. Pour Joost van Puijenbroek, même si les sources historiques sont extrêmement rares, il est généralement assumé que les Lendu se sont installés en Ituri au 16ème siècle et les Hema, au 18ème siècle, en provenance de ce qui est maintenant l'Ouganda. Comme les communautés étaient respectivement des cultivateurs et des éleveurs, les conflits de terres se manifestaient avec faible intensité dès le début. (Joost van Puijenbroek, 2009, pp.1-19)

Pendant la période coloniale, les conflits fonciers continuaient toujours à se manifester dans les zones rurales de l'Ituri. Ce phénomène s'était intensifié suite à la vision qu'avaient les Colonisateurs Belges du sol et sous-sol Congolais. Pour Koen Vlassenroot et Tim Raeymaekers, les Colons découvrirent vite les potentialités que ce sol extrêmement fertile offrait pour le développement d'une économie des plantations et d'une industrie minière. (Koen Vlassenroot et Tim Raeymaekers, 2003, p.212)

Le rôle de la colonisation Belge consistait à exploiter les ressources minières et naturelles du Congo pour alimenter la métropole qui est la Belgique. Il s'agit ici de la convoitise économique faisant partie de la détermination infrastructurelle. A ce sujet, Nkuku Khonde, cité par Mbuyi Kabunda et Toni Jiménez Luque, déclare que : « comme toute colonie, l'Etat



Indépendant du Congo, EIC jouait le rôle de fournisseur de matières premières ». (Nkuku Khonde cité par Mbuyi Kabunda et Toni Jiménez Luque, 2009, p.12)

Pour mettre en œuvre leur projet, les Colons Belges ont peaufiné des stratégies pour installer une administration coloniale et des services publics coloniaux. Dans ce cadre, Koen Vlassenroot et Tim Raeymaekers affirment que : « le premier problème auquel les Belges se sont heurtés était de stabiliser une administration locale ». Une première réponse à cette préoccupation était le regroupement des communautés ethniques locales en entités protopolitiques. (Koen Vlassenroot et Tim Raeymaekers, 2003, pp.212-213)

L'influence de la superstructure intervient à ce stade. La politique, l'administration, la justice et l'idéologie sont les éléments explicatifs de la superstructure, selon Karl Marx. Ils ont implanté des structures politico-administratives pour garantir leur programme d'exploitation des ressources du Congo.

Déjà en 1923, l'administration coloniale a délimité les Collectivités Hema et Bindi à Irumu et les Collectivités Hema et Lendu à Djugu dans le but de prévenir les affrontements ethniques. Une autre réponse était l'introduction d'un système d'enregistrement des titres fonciers et de la propriété individuelle des terres. Pour ce faire, l'administration coloniale s'était accaparée des terres collectivement détenues par les communautés locales et des terres vacantes déclarées par les Colons comme propriétés de l'Etat. (Koen Vlassenroot et Tim Raeymaekers, 2003, pp.212-213)

La deuxième influence de la superstructure sur l'infrastructure se situe, dans le contexte de notre étude, au niveau de la délimitation territoriale qui est un acte politico-administratif. Cette subdivision effectuée par les Colons Belges a alimenté des conflits de terres dans le Territoire de Djugu. Pour mieux régner au Congo, la Colonisation a opté pour la division des communautés. A Djugu, les Colons, par préférence, ont façonné des élites politiques et économiques Ituriennes composées essentiellement des Hema. Ces élites Hema ont bénéficié de l'éducation, ont été engagées au sein de l'administration coloniale et ont été appelées à gérer les biens des Colonisateurs Belges, au détriment des Lendu. Il s'agit de la discrimination sociale causée par la politique Coloniale qui prônait pour l'adage « *Diviser pour mieux régner* ». L'influence des facteurs politiques de la superstructure revient de nouveau dans.

C'est dans cette optique que Samy Bosongo fait savoir que : « la politique Coloniale Belge ; tels des rats qui rongent les orteils d'un Humain en les soufflant dessus pour qu'il ne se rende compte de rien, a été paternaliste et basée sur la ségrégation raciale, les



discriminations sociales, l'exploitation et la crétinisation du Congolais faisant usage de toutes les logiques perfides ainsi que de voies et moyens qui pouvaient leur faciliter cette visée ». (Bosongo, S., S.A., p.10)

La discrimination sociale a aussi produit des problèmes d'ordre superstructurel. Nous faisons allusion à l'idéologie identitaire hégémonique qui a semé les sentiments de supériorité et d'infériorité entre les deux communautés.

L'ère coloniale en Ituri imposa deux fardeaux tenaces qui expliquent en partie les origines et les actions des groupes armés apparus dans cette région depuis 1999. Premièrement, la colonie privilégia les Hema par rapport aux Lendu dans les domaines de l'éducation, de l'administration et des affaires, d'où la constitution d'une élite Hema. Cette classe était bien placée pour tirer parti des nouvelles opportunités qu'offrait la fin de l'époque coloniale (...). Deuxièmement, l'entreprise coloniale exacerba les inégalités et les tensions latentes entre les communautés Hema et Lendu. Elle créa aussi des mythes axés sur la supériorité, l'infériorité et l'incompatibilité. (Dan Fahey, 2013, p.25)

Cette idéologie transplantée dans le chef de ces deux communautés a attisé la haine ethnique qui a eu des répercussions sur l'acquisition des terres après la période Coloniale. C'est à partir de cette réflexion que nous attestons que les facteurs de la superstructure avaient concouru à la récurrence des litiges fonciers qui s'observent actuellement en Territoire de Djugu.

Selon Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers, après l'époque coloniale Belge, les Hema ont réussi à consolider leur position dominante autour de l'accès à la terre. Les élites Hema ont exploité la loi foncière de 1973 pour accéder facilement aux terres rurales, en Ituri, en général et à Djugu, en particulier. Cette loi, qui était la prolongation de la loi Bakajika de 1966, stipulait que : « toutes les terres (donc aussi les terres coutumières) devenaient la propriété de l'Etat et elle intégrait l'ordre rural traditionnel dans le système politique moderne ». La loi foncière s'est avérée un instrument puissant entre les mains d'une nouvelle élite des capitalistes ruraux Zaïrois jouant déjà un rôle de premier plan au niveau politique ou économique. Ces derniers ont facilement pu s'emparer de toutes les terres non encore attitrées. (Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers, *op.cit.*, p.179)



Les élites politiques et économiques se sont servies de la loi foncière de 1973, de l'administration foncière et des Instances judiciaires pour accéder facilement aux espaces terriens dans le Territoire de Djugu. En dehors de la loi, certaines élites ont exploité la corruption pour acquérir des terres rurales.

A côté de la corruption, la politique d'authenticité dénommée la « Zaïrianisation », initiée par le Président Mobutu toujours en 1973, a occasionné plusieurs cas d'usurpation des terres en Ituri, en général et à Djugu, en particulier, appartenant aux Colons Belges. La politique d'authenticité consistait à nationaliser tous les patrimoines des étrangers vivant au Zaïre. Les Colons Belges exploitaient les terres dans les entités locales Lendu. Toutes ces terres étaient nationalisées pendant cette époque.

Le Rapport Spécial du Conseil de Sécurité sur les événements d'Ituri de 2002 à 2003 fait état de la situation susmentionnée. Selon ce rapport, les étrangers ont été forcés de partir dans le cadre de la « Zaïrianisation » en 1973. A cet effet, les concessionnaires Belges ont chargé les Hema pour gérer leurs concessions, avec l'espoir de revenir sur place une fois que la Zaïrianisation serait passée. A un certain temps, comme les concessionnaires étrangers n'étaient toujours pas autorisés de revenir au Zaïre, les gérants Hema ont fait mettre les concessions à leur propre nom dans les Collectivités Lendu. (Rapport spécial du Conseil de Sécurité sur les événements d'Ituri, 2004, p.9)

Un autre facteur politique s'analyse par la présence de certaines personnalités politiques Hema au sein du gouvernement pendant la deuxième République. Ces acteurs politiques, hauts cadres du régime Mobutien, ont aussi favorisé leurs frères et sœurs de la communauté Hema à pouvoir récupérer des terres dans le Territoire de Djugu.

Ce phénomène s'est accéléré avec la nomination par le Président Mobutu, en 1969, d'un Ministre de l'agriculture Hema qui a joué un rôle considérable dans l'attribution de concessions aux Hema de l'Ituri. (Rapport spécial du Conseil de Sécurité sur les événements d'Ituri, *op.cit.*, p.9)

Pour Dan Fahey, cette personnalité politique fut successivement Vice-ministre national de l'Agriculture de 1970 à 1974, Ministre des Mines de 1974 à 1977 et Ministre de l'Agriculture et du Développement rural de 1986 à 1987. A cet effet, d'après Fahey, différentes sources suggèrent que ce sont les Hema, à travers l'influence de la personnalité politique



suscitée, qui acquirent une majorité de concessions dans les Territoires d'Irumu et de Djugu en Ituri. (Dan Fahey, op.cit., p.30)

Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers font savoir que le régime patrimonial de Mobutu eût un autre effet. Suivant l'annonce par Mobutu du processus de démocratisation en Avril 1990, des politiciens locaux commencèrent à exploiter des tensions historiques sur des questions foncières au sein des différentes communautés de l'Ituri. Par conséquent, le processus de démocratisation introduisit l'utilisation de la « violence ethnique » comme instrument légitime du changement. (Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers, op.cit., p.177). Cette réalité évoquée par les auteurs suscités a évolué jusqu'à l'avènement de la rébellion de l'AFDL

Les conflits armés éclatés en République Démocratique du Congo entre 1996 et 1998 ont intensifié l'insécurité foncière dans le Territoire de Djugu. L'influence de la superstructure sur l'infrastructure s'analyse encore à ce stade, étant donné que la guerre a une connotation politique. A ce sujet, Sun Tzu atteste que : « La guerre est d'une importance vitale pour l'Etat. C'est le domaine de la vie et de la mort : la conservation ou la perte du pouvoir politique de l'empire en dépendent... ». (Sun Tzu, Art de la guerre, 2003 in http://www.ifrance.com/artdelaguerreselonsuntzu, Consulté le 25/02/2019)

Les guerres dites de « libération » déclenchées en République Démocratique du Congo, visaient la conquête du pouvoir politique. De 1996 à 1997, l'Alliance des Forces Démocratiques et de Libération (AFDL) de Laurent Désiré Kabila avait pour objectif de renverser la dictature Mobutienne. Tandis que de 1998 à 2002, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) cherchait à ravir le pouvoir politique entre les mains de Laurent Désiré Kabila. Dans ce contexte, il s'observe un lien étroit entre la guerre et le pouvoir politique.

Cet auteur considère la guerre comme un instrument important pouvant garantir la conservation du pouvoir politique au sein d'un Etat. L'Etat peut perdre le pouvoir politique, si et seulement si les règles de la guerre ne sont pas suivies. Comme nous l'avons abordé cihaut, la guerre est représentée par Sun Tzu comme une forme de politique qui a pour objectif principal la *conservation du pouvoir politique*.

Les rébellions de l'AFDL et du RCD (1996-1997; 1998-2002) soulevèrent la lutte locale en Ituri à un niveau plus régional, et engendrèrent une compétition pour le contrôle des sphères sociale, économique et politique. Le conflit entre les pastoraux Hema et les agriculteurs Lendu, motivé par des disputes foncières, doit être replacé dans un contexte plus



régional de compétition militaro-économique. L'escalade du conflit armé à l'Est du Zaïre stimula un processus de fragmentation affectant tous les niveaux de la société, (Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers, *op.cit.*, p.177), y compris le Territoire de Djugu, particulièrement.

Le conflit Iturien éclata dans les zones rurales de Djugu, mais il est impossible, d'après Henning Tamm, de comprendre son évolution sans connaître le contexte des rivalités régionales qui apparurent dans l'Est du Congo à la fin des années 1990. Bien que l'Ituri aît connu des violences et pillages lors de la Première Guerre du Congo (1996-1997) au moment du retrait des soldats de Mobutu, entre Décembre 1996 et Mars 1997, la situation dans le District fut au départ paisible lorsque la Force de Défense du Peuple Ougandais (Uganda People's Defence Force, UPDF) s'empara de Bunia et de son aéroport en Août 1998 pour soutenir la nouvelle rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) contre le gouvernement de Laurent Désiré Kabila. (Henning Tamm, *Le FNI et la FRPI : Résistance locale et Alliances Régionales dans le Nord-Est du Congo*, Institut de la Vallée du Rift, Londres, 2013, p.17).

Durant l'année 1997, plusieurs concessionnaires Hema/Gegere ont étendu les limites de leur Territoire soudoyant les autorités foncières pour obtenir des certificats d'enregistrement de propriétés foncières sans avoir obtenu préalablement les attestations de vacance délivrées à la suite d'une enquête sur l'occupation des terres effectuée par les autorités locales conformément à la loi. (Rapport spécial du Conseil de Sécurité sur les événements d'Ituri, *op.cit.*, p.10)

Les Lendu de la collectivité des Walendu Pitsi, étant détenteurs des droits coutumiers sur ces terres, contestaient la valeur de leurs titres fonciers, les exploitants Hema-Gegere ont fait appel aux Tribunaux et obtenu l'expulsion des Walendu Pitsi des concessions convoitées. Ceux-ci ont cependant refusé de partir et des heurts ont éclaté avec les policiers venus les expulser. Plusieurs notables Lendu, dont les chefs des Collectivités des Walendu Pitsi et Walendu Djatsi ont été arrêtés pour vandalisme. (Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, Août 2010, p.197)



Ces escalades annoncèrent le déclenchement du conflit foncier des Walendu Pitsi de Juin 1999 qui divisa davantage les communautés dans le Territoire de Djugu, principalement les Hema et les Lendu.

De 1999 à 2003, le Territoire de Djugu a connu des turbulences armées orchestrées par des groupes d'autodéfense à caractère ethnique qui sont transformés en milices. L'existence de ces milices appuyées par des forces étrangères tire leurs origines à partir d'un conflit foncier déclenché dans le secteur des Walendu Pisti en 1999.

A aucun moment de l'histoire de l'Ituri pour laquelle des documents sont disponibles, la violence n'a atteint les niveaux qui existent depuis 1999. La guerre plus large du Congo a sans aucun doute suscité la violence la plus grande du conflit. Ce conflit a débuté en Juin 1999 lorsqu'un petit nombre d'Hema aurait tenté d'acheter des autorités locales afin qu'elles modifient les registres de propriété foncière en leur faveur dans la zone des Walendu Pitsi qui fait partie du Territoire de Djugu en Ituri. (Human Rights Watch, *Ituri, couvert du sang : violence ciblée sur certaines ethnies dans le Nord-Est de la RDC*, Vol 15, N°11 (A), 2003, p.19)

Dans un tel climat, la nomination, en Juin 1999, au poste de Gouverneur de la nouvelle Province de la Kibali-Ituri, d'une femme Hema du Territoire de Djugu, a été perçue par les Lendu comme une provocation. Son arrivée en Ituri s'est accompagnée d'un déploiement des militaires Ougandais sur les concessions litigieuses et du retrait des forces de police de la majeure partie du Territoire de Djugu. (Rapport du Projet Mapping, *op.cit.*, p.197)

Madame le Gouverneur de l'époque, une Hema/Gegere, installée par le Général Kazini de l'Armée Ougandaise en Juin 1999, a pris des mesures pour mettre fin à la révolte des Lendu en faisant appel à des soldats de l'Armée Ougandaise. Certains Lendu ont cherché à obtenir justice par des moyens légaux, alors même que les Tribunaux de Bunia se prononçaient en faveur des concessionnaires qui les avaient grassement payés. Les efforts menés ultérieurement pour contenir l'escalade de la violence intercommunautaire ont échoué parce que des individus de part et d'autre souhaitaient voir le conflit se perpétuer. De plus, plusieurs concessionnaires ont pu profiter de la situation pour acquérir plus de terres quand les Lendu, qui vivaient à proximité de leurs propriétés, ont été expulsés et que leurs villages ont été détruits. (Rapport spécial du Conseil de Sécurité sur les événements d'Ituri, *op.cit.*, pp.11-12)



L'implication de l'Administration foncière et des Tribunaux en rapport avec la récurrence des conflits de terres observée avant et pendant la période de guerre dans le Territoire de Djugu n'est plus à démontrer. Cette implication se justifie à travers l'influence des facteurs de la superstructure, notamment politiques et juridiques. Une autre influence idéologique s'avère importante à souligner. Il s'agit des campagnes d'épuration ethnique liées aux questions foncières lancées par certains acteurs politiques originaires de Djugu pendant la période de guerre. Cette stratégie superstructurelle a concouru également à l'accumulation des conflits fonciers qui continuent à diviser les communautés locales dans le Territoire de Djugu.

Cette guerre, à la fois à connotation politique et identitaire, a causé la mort de plus de 50.000 âmes et occasionné le déplacement de plus de 500.000 personnes. L'insécurité foncière s'est accentuée à partir de l'occupation des terres appartenant aux défunts, victimes des conflits armés et aux déplacés internes et externes de guerre. Actuellement, la cohabitation communautaire est toujours entamée par les différends fonciers du passé. Ce phénomène refait surface, soit persiste, soit se construit de nouveau à Djugu à cause de l'influence de la superstructure sur la détermination infrastructurelle. Cette influence s'est manifestée aussi après la période de guerre de 1999 à 2003.

C'est depuis 2003 que la guerre a pris officiellement fin en République Démocratique du Congo, grâce à la signature de l'accord de Sun City par les composantes et entités impliquées dans cette guerre. L'escalade de la violence a continué à persister en Ituri, après la fin de la guerre.

Après la guerre, de 2004 à 2012, l'instabilité sécuritaire fut palpable dans le Territoire de Djugu. Les affrontements entre la coalition MONUC et FARDC, d'une part, contre les groupes armés émanant de l'Union des Patriotes Congolais (UPC), de souche ethnique Hema et du Front des Nationalistes et Intégrationnistes, de souche ethnique Lendu ainsi que les combats opposant les branches armées, entre-elles, d'autre part, ont favorisé des nouvelles vagues de déplacements des populations locales à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ituri. Ces nouveaux déplacements ont accentué les conflits de terres à Djugu.

Entre 2013 et 2018, les conflits de terres n'ont cessé de fractionner les relations sociales dans le Territoire de Djugu. L'influence des facteurs de la superstructure sur la détermination infrastructurelle continue toujours à s'expliquer dans le contexte de notre étude. Au cours de la période post-conflit, les contentieux fonciers s'intensifient à Djugu. Cette réalité se justifie par l'instabilité sécuritaire, entretenue par les groupes armés qui continuaient à opérer



à Djugu et la gouvernance foncière moins efficace ayant occasionné le rebondissement des conflits fonciers résolus. La corruption, en matière d'accès à la terre, au sein de l'Administration foncière et du Tribunal de Paix continue à faire écho dans le Territoire de Djugu après la période de guerre. Les appels à la haine ethnique autour de l'occupation foncière ne cessent de s'enregistrer à Djugu. Ainsi, nous attestons que les facteurs de la superstructure (facteurs politiques, juridiques et idéologiques) ont favorisé l'ampleur des conflits fonciers dans le Territoire de Djugu.

L'influence de la superstructure sur l'infrastructure, exploitée comme analyse dans notre recherche, est abordée par Ambre Bragard à travers sa théorie scientifique.

II. Théorie de l'influence de la superstructure sur l'infrastructure selon Ambre Bragard

La superstructure gouverne l'infrastructure, c'est-à-dire que les idées évoluent, puis s'appliquent à la réalité institutionnelle des sociétés. Pour Marx, l'infrastructure gouverne la superstructure, c'est-à-dire que les systèmes de production évoluent, et que les idées justifient a posteriori les rapports sociaux nécessaires à l'accomplissement de la production. (Anonyme, Chapitre IV, *Karl Marx, la théorie classique et le matérialisme historique*, S.E., S.L et S.A. p.73)

Selon Ambre Bragard, la conception qu'avaient Marx et Engels des rapports entre base et superstructure n'est donc pas figée. Ils sont conscients que l'une et l'autre évoluent constamment, interagissent et se déterminent réciproquement. De la même manière qu'ils ne conçoivent pas non plus la superstructure indépendamment de la base. L'une et l'autre peuvent certes être distinguées mais en même temps elles forment ensemble une unité indissociable : le processus de vie sociale. Seule l'interdépendance de ces deux forces peut expliquer un événement particulier, on est obligé de prendre en compte toute une série de facteurs. Dans cette perspective, le matérialisme historique ne nie pas l'influence que peuvent jouer les facteurs de la superstructure, mais il les analyse et les ramène en dernière instance à la base économique. (Ambre Bragard, *La problématique Marxiste : Base et superstructure*, Paris, Edition Que faire de l'autre, 2009 in *quefaire.lautre.net*, Consulté le 25/02/2019).

L'intensification des conflits fonciers dans le Territoire de Djugu ne s'analyse pas à travers l'une des instances du Matérialisme historique, soit la superstructure, soit l'infrastructure. En interaction, l'influence favorisante de la superstructure et la détermination



infrastructurelle expliquent, dans le contexte de notre étude, la récurrence de différends fonciers qui entament la cohabitation communautaire à Djugu. La superstructure et l'infrastructure constituent un organisme qui vit à partir de l'interdépendance de ces deux instances.

En rapport avec l'influence de la superstructure sur l'infrastructure, Ambre Bragard s'interroge autour de quatre questions et fournit directement les éléments de réponses par rapport à ces questions posées. Il dit ceci : « la contradiction est-elle insoluble ? Bien sûr que non. La superstructure est-elle déterminée par la base ? Evidemment. La superstructure influe-t-elle en retour sur la base ? Assurément ». (Ambre Bragard, déjà consulté)

Avec certitude, la superstructure influence l'infrastructure à partir de l'approche interactionnelle. Cette influence se diagnostique à travers les facteurs de la superstructure qui occasionnent des motivations économiques. Pour Marx, cité par Vialatoux, la superstructure comporte deux grandes dimensions. Il y a la superstructure politique et juridique ainsi que la superstructure idéologique.

La convoitise d'accès à la terre pour des fins économiques qui est l'une des motivations infrastructurelles, a été causée par des facteurs de la superstructure, notamment les facteurs politiques avec la politique Coloniale, la Zaïrianisation, la gouvernance foncière moins efficace et la guerre ainsi que les facteurs idéologiques identitaires, avec les multiples campagnes d'épuration ethniques liées aux questions foncières. Ces facteurs de la superstructure ont influé sur la détermination économique. Cette influence a concouru à l'intensification des conflits de terres à Djugu. C'est dans cette optique que nous orientons notre réflexion.

Conclusion

Dans ce présent article, nous analysons les facteurs qui ont concouru à l'intensification des conflits fonciers dans le Territoire de Djugu. Il s'agit des facteurs de la superstructure (politique, juridique et idéologique) qui influencent la détermination infrastructurelle. Cette récurrence des conflits de terres affecte négativement la cohabitation communautaire. La théorie non exhaustive d'Ambre Bragard a consolidé notre argumentaire, étant donné que l'intensification des conflits fonciers, constatée dans le Territoire de Djugu, s'analyse aussi à partir de l'influence de la superstructure sur l'infrastructure.



Références Bibliographiques

- Ambre Bragard, *La problématique Marxiste : Base et superstructure*, Paris, Edition Que faire de l'autre, 2009 in *quefaire.lautre.net*, Consulté le 25/02/2019.
- Anonyme, Chapitre IV, *Karl Marx, la théorie classique et le matérialisme historique*, S.E., S.L et S.A.
- Bosongo, S., Débout Congolais, Edilivre, S.L., S.A.
- Joost van Puijenbroek, Analyse de contexte de l'Ituri, in *IKV PAX CHRISTI*, Janvier 2009, pp1-19.
- Dan Fahey, L'Ituri: Or, questions foncières et ethnicité dans le nord-est du Congo, Londres, Institut de la vallée du Rift, 2013.
- Henning Tamm, Le FNI et la FRPI : Résistance locale et Alliances Régionales dans le Nord-Est du Congo, Institut de la Vallée du Rift, Londres, 2013.
- Human Rights Watch, *Ituri, couvert du sang : violence ciblée sur certaines ethnies dans le Nord-Est de la RDC*, Vol 15, N°11 (A), 2003.
- Koen Vlassenroot et Tim Raeymaekers, Le conflit en Ituri in *L'Afrique des Grands Lacs*, *Annuaire 2002-2003*, pp.208-233.
- Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers (Sous la direction de), *Conflit et transformation sociale à l'Est de la RDC*, Académia Press, 2004.
- Mbuyi Kabunda et Toni Jiménez Luque, *La République Démocratique du Congo : Les droits humains, les conflits et la construction/destruction de l'Etat,* Edition Fundacio Solidaritat UB et Inrevés, Barcelone, 2009.
- Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, Août 2010.
- Rapport spécial du Conseil de Sécurité sur les événements d'Ituri (De Janvier 2002 à Décembre 2003), 2004.
- Sun Tzu, *Art de la guerre*, 2003 in http://www.ifrance.com/artdelaguerreselonsuntzu, Consulté le 25/02/2019.